

P

ROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-

Madeleine qui a eu lieu à **19 h 30** le **lundi, 11 février 2019** au 405, boulevard Laurier, Sainte-Marie-Madeleine.

À laquelle sont présents :

Madame Ginette Gauvin, conseillère
Monsieur René Poirier, conseiller
Monsieur Bernard Cayer, conseiller
Monsieur Jean-Guy Chassé, conseiller
Monsieur Pascal Daigneault, conseiller
Monsieur René-Carl Martin, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier.

Est également présente :

Madame Josée Vendette,

Est absent :

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGISLATION

- 6.1 Règlement 18-493 modifiant le règlement 11-396 relatif à la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité – Adoption
- 6.2 Règlement 18-491 - Délégation de compétences au directeur service sécurité incendie – Dépôt
- 6.3 Règlement 18-494 relatif à la taxation annuelle 2019 - Adoption
- 6.4 Règlement 18-495 relatif à la rémunération des élus - Dépôt

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Dépôt – Rapport budgétaire au 30 janvier 2019
- 7.2 Approbation des comptes à payer
- 7.3 Modification des résolutions 2019-01-01 et 2019-01-16 – Direction générale
- 7.4 Direction par intérim – Contrat de travail – Autorisation de signature
- 7.5 Responsable des services électroniques – Revenu Québec et autres instances gouvernementales
- 7.6 Compte bancaire Desjardins – Convention AccèsD Affaires – Administrateur principal – Désignation
- 7.7 Visa Desjardins – Modification des détenteurs de cartes
- 7.8 Maire suppléant - Désignation
- 7.9 Politique de condition de travail des employés municipaux – Dépôt
- 7.10 Service de voirie – Abolition du poste de responsable des travaux publics
- 7.11 Résolution 2018-11-288 – Acte de servitude – Modification des signataires

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Sureté du Québec – Priorités d'action 2019 – Adoption

9. TRANSPORT

10. HYGIÈNE DU MILIEU

Postes de pompage – Suivi – Offre de services – Renouvellement

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 Dépôt - Rapport des permis et certificats de janvier 2019

12.2 Comité consultatif d'urbanisme – Appel de candidature - Autorisation

13. LOISIRS ET CULTURE

13.1 Entente de Cardio Abdo, Tabata, Zumba et als. – Autorisation de signature

14. ÉVÈNEMENTS À VENIR

14.1 Assemblée extraordinaire – Refinancement solde d'un règlement emprunt – 26 février 2019 à 19h30

14.2 Assemblée régulière du conseil – 11 mars 2019 à 19h30

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance ordinaire du conseil municipal de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine à 19 h 30.

2019-02-28

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées par le Code municipal;

CONSIDÉRANT la demande d'ajout du point 9.1 intitulé Camion – Maintenance;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Martin Daigneault,

APPUYÉ DE : monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié par l'ajout du point 9.1 – Camion – Maintenance.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

2019-02-29

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 lequel a été transmis aux élus avec la convocation, le tout conformément à la loi et dans le respect des délais légaux applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont formulés leurs commentaires et le reconnaissent maintenant comme fidèle et sans erreur;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : monsieur René Poirier,

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

2019-02-30

4. ADOPTION DU RAPPORT DES CORRESPONDANCES

CONSIDÉRANT les correspondances reçues depuis le 17 janvier 2019;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie détaillée du rapport des correspondances;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a fourni les documents et explications supplémentaires à la satisfaction de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

QUE les correspondances reçues depuis le 17 janvier 2019 soient déposées aux archives de la municipalité;

QU'il soit donné suite à la correspondance selon les directives du conseil.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LÉGISLATION

2019-02-31

6.1 RÈGLEMENT 18-493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-396 RELATIF À LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Pascal Daigneault lors de la séance du 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement 18-493 lors de la séance du 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de modifier le sixième paragraphe de l'article 11 concernant les caractéristiques des boues vidangées et acceptées par la Régie;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : madame Ginette Gauvin,

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 18-493 modifiant le règlement 11-396 relatif à la vidange des installations septiques dans les limites de la municipalité tel que proposé.

2019-02-32

6.2 RÈGLEMENT 18-491 – DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur René Poirier lors de la séance du 1^{er} novembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de modifier les montants de dépenses autorisés au directeur du service de sécurité incendie au Règlement numéro 12-407 décrétant une délégation de compétences, les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la municipalité tel que modifié par le Règlement numéro 12-414;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer ledit projet de règlement numéro 18-491;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : Monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

DE DÉPOSER le projet de Règlement numéro 18-491 modifiant le Règlement numéro 12-407 tel que déjà modifié par le Règlement numéro 12-414 pour modifier les montants de dépenses autorisés au directeur du service de sécurité incendie.

2019-02-33

6.3 RÈGLEMENT 18-494 RELATIF À LA TAXATION ANNUELLE 2019 - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Bernard Cayer le 6 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et déposé aux membres du conseil le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de fixer la taxe foncière générale à taux variés, les taxes spéciales, les tarifs de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Cayer;

APPUYÉ DE : monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le règlement 18-494 relatif à la taxation annuelle 2019 tel que proposé.

6.4 RÈGLEMENT 18-495 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS - DÉPÔT

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par monsieur Bernard Cayer le 17 décembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de ce règlement est de modifier les montants autorisés de dépenses qui sont délégués au directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer le projet de règlement;

Monsieur le maire, Gilles Carpentier, dépose le projet de règlement numéro 18-495.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1. DÉPÔT - RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 JANVIER 2019

La directrice générale a transmis, par courriel le 8 février 2019, aux membres du conseil le rapport budgétaire au 30 janvier 2019.

2019-02-34

7.2 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et que tous déclarent en avoir pris connaissance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur René Poirier,

APPUYÉE DE : monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les salaires payés de 56 803.75 \$, les comptes payés par chèques au montant de 26 230.52 \$, les comptes payés par paiements préautorisés de 21 595.61 \$ et autorise le paiement des comptes à payer de 194 685.04 \$ et d'autoriser la signature des chèques par les personnes habilitées.

2019-02-35

7.3 MODIFICATION DES RÉOLUTIONS 2019-01-01 ET 2019-01-16 – DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2019, le conseil a adopté la résolution 2019-01-01 embauchant madame Josée Vendette à titre de directrice générale par intérim du 21 janvier au 4 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le 21 janvier 2019, le conseil a adopté la résolution numéro 2019-01-10 embauchant monsieur Mario Besner à titre de directeur général par intérim à compter du 5 février 2019;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de remplacement qu'effectuait monsieur Besner au sein d'une autre municipalité se prolonge un peu;

CONSIDÉRANT QUE madame Vendette demeurera en poste jusqu'à l'arrivée de monsieur Besner;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : monsieur Jean-Guy Chassé,

et résolu à l'unanimité :

DE MODIFIER les résolutions numéros 2019-01-01 et 2019-01-10 pour prévoir que madame Vendette demeure en poste jusqu'à l'arrivée de monsieur Besner et que ce dernier débutera son mandat le ou vers le 25 février 2019.

2019-02-36

7.4 DIRECTION PAR INTÉRIM – CONTRAT DE TRAVAIL – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT les résolutions 2019-01-10 et 2019-02-35 relatives à l'embauche de monsieur Mario Besner à titre de directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de travail proposé en lien avec son mandat;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Guy Chassé,

APPUYÉ DE : monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire à signer le contrat de travail à intervenir avec monsieur Mario Besner pour le mandat de direction générale par intérim au sein de la municipalité.

2019-02-37

7.5 RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES – REVENU QUÉBEC ET AUTRES INSTANCES GOUVERNEMENTALES - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Mario Besner à titre de directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un nouveau responsable des services électroniques auprès de Revenu Québec et des autres instances gouvernementales tant provinciales que fédérales en son absence;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : madame Ginette Gauvin,

et résolu à l'unanimité :

DE DÉSIGNER monsieur Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de représentant autorisé de la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine auprès du gouvernement du Québec et de ses différents ministères ou agences, notamment mais non limitativement, auprès du MAMH, de Revenu-Québec et de la SAAQ;

DE DÉSIGNER monsieur Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de représentant autorisé de la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine auprès du gouvernement du Canada, ses différents ministères ou agences, notamment auprès de l'Agence du revenu du Canada et Services Canada;

DE DÉSIGNER monsieur Mario Besner, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, à titre de représentant autorisé de la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine, pour agir et signer, en lieu et place, de madame Lucie Paquette, à l'égard de toutes les ententes, conventions et autres mandats pour lesquels madame Lucie Paquette était désignées pour agir, signer et représenter la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine.

La présente résolution ne remplace pas les autres représentants autorisés, s'il en est.

2019-02-38

7.6 COMPTE BANCAIRE DESJARDINS – CONVENTION ACCESD AFFAIRES – ADMINISTRATEUR PRINCIPALE - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Mario Besner à titre de directeur général par intérim;

CONSIDÉRANT la nécessité de le désigner à titre de nouvel administrateur principal aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et de lui permettre de bénéficier de tous les pouvoirs nécessaire à ces fins;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi nécessaire de modifier les signataires bancaires pour tenir compte de ce remplacement;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

DE DÉSIGNER monsieur Mario Besner, directeur général par intérim de la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine comme administrateur principal du service AccèsD Affaires, et ce, à compter de la présente. D'AUTORISER monsieur Mario Besner à titre de signataire des chèques et autres effets bancaires de la municipalité;

D'AUTORISER la Caisse populaire Desjardins desservant la municipalité de faire les changements appropriés pour donner suite à la présente résolution.

2019-02-39

7.7 VISA DESJARDINS – MODIFICATION DES DÉTENTEURS DE CARTES

CONSIDÉRANT l'absence de la directrice générale pour une durée indéterminée;
CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Mario Besner à titre de directeur général par intérim;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire annuler la carte visa émise au nom de madame Lucie Paquette;
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de requérir l'émission d'une carte visa au nom de monsieur Mario Besner;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : monsieur Jean-Guy Chassé,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'annulation de la carte visa émise au nom de madame Lucie Paquette;

D'AUTORISER l'émission d'une carte visa au nom de monsieur Mario Besner suivant les mêmes autorisations que celles que possédaient madame Lucie Paquette;

D'AUTORISER madame Josée Vendette à signer les documents requis pour cette annulation et cette émission;

DE CONFIRMER que la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine est débitrice de cette carte et qu'elle est responsable de toute dette reliée à son utilisation et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes qui pourraient excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que les intérêts et les frais applicables;

DE CONFIRMER que la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine s'engage à s'assurer que ladite carte soit utilisée selon les modalités du contrat de crédit Visa Desjardins et qu'elle est responsable de toutes dette et/ou obligations découlant du non-respect de ces modalités;

Le maire, monsieur Gilles Carpentier et madame Josée Vendette, sont autorisés à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

Le maire, monsieur Gilles Carpentier et monsieur Mario Besner, sont autorisés à demander toute modification à l'égard de la carte émise, incluant toute majoration de la limite de crédit;

Monsieur Gilles Carpentier et monsieur Mario Besner se voient octroyer tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à cette carte.

2019-02-40

7.8 MAIRE SUPPLÉANT - DÉSIGNATION

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard Cayer agit à titre de maire suppléant depuis le 8 novembre 2017;

CONSIDÉRANT la rotation souhaitée;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : monsieur Jean-Guy Chassé,

et résolu à l'unanimité :

DE DÉSIGNER monsieur René-Carl Martin à titre de maire suppléant à compter de la fin de la présente séance.

7.9 POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - DÉPÔT

La directrice générale par intérim dépose un projet de politique de conditions de travail des employés municipaux pour étude.

2019-02-41

7.10 SERVICE DE VOIRIE – ABOLITION DU POSTE DE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les modifications souhaitées par la municipalité au niveau des travaux publics;

CONSIDÉRANT le départ du journalier;

CONSIDÉRANT les suggestions formulées par le responsable des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : monsieur René-Carl Martin,

et résolu à l'unanimité :

D'ABOLIR le poste de responsable des travaux publics à compter du 16 février 2019 et,

DE PROCÉDER à l'ouverture de deux postes de journalier.

2019-02-42

7.11 RÉOLUTION 2018-11-288 – ACTE DE SERVITUDE – MODIFICATION DES SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution 2018-11-288 autorisant le maire, monsieur Gilles Carpentier, et la directrice générale, madame Lucie Paquette, à signer un acte de servitude à intervenir avec Construction Fluet Inc. pour une construction projetée de réseaux d'égout sanitaire et d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'absence indéterminée de madame Paquette,

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Cayer,

APPUYÉ DE : madame Ginette Gauvin,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER madame Josée Vendette, directrice générale par intérim à signer au lieu et place de madame Lucie Paquette ledit acte de servitude en compagnie de monsieur le maire, Gilles Carpentier, également signataire autorisé à l'acte en vertu de la résolution 2018-11-288 du 1^{er} novembre 2018.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-02-43

8.1. SÛRETÉ DU QUÉBEC – PRIORITÉS D'ACTION 2019 - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de la Sûreté du Québec de formuler les priorités d'action souhaitées par la municipalité pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT les priorités d'action souhaitées par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur René-Carl Martin,

APPUYÉ DE : monsieur Pascal Daigneault,

et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les priorités d'action de la municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine;

DE TRANSMETTRE les priorités d'action à la MRC des Maskoutains pour compilation et dépôt à la Sûreté du Québec.

9. TRANSPORT

9.1. CAMION – MAINTENANCE

CONSIDÉRANT les constatations effectuées sur le camion de voirie;

CONSIDÉRANT les travaux de maintenance requis;

La directrice générale par intérim requerra des soumissions pour faire réparer le camion de voirie et les soumettra au conseil pour octroi du camion.

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2019-02-44

10.1. POSTES DE POMPAGE – SUIVI – OFFRE DE SERVICES RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le suivi des postes de pompage qui doit être effectué par la municipalité;

CONSIDÉRANT le contrat de services en vigueur;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement datée de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pascal Daigneault,

APPUYÉ DE : monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'offre de renouvellement de services professionnels déposée par Nordikeau en date de décembre 2018.

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1. DÉPÔT - RAPPORT DES PERMIS ET CERTIFICATS DE JANVIER 2019

Dépôt du rapport des permis et certificats émis par l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier 2019.

12.2 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – APPEL DE CANDIDATURE – INFORMATION

Le maire informe la population que la municipalité de la Paroisse de Ste-Marie-Madeleine recherche des personnes intéressées à siéger au comité consultatif d'urbanisme. Si vous êtes intéressés, vous êtes invités à transmettre votre curriculum vitae avec une lettre d'intérêt à la municipalité.

13. LOISIRS ET CULTURE

2019-02-45

13.1 ENTENTE DE COURS DE CARDIO ABDO, TABATA, ZUMBA – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT le projet d'entente soumis pour les services de cours de cardio Abdo, Tabata, Zumba, Zumba-parents et Aînés en santé soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Ginette Gauvin,

APPUYÉ DE : monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente à intervenir avec madame Manon Joyal suivant le projet soumis.

14. ÉVÈNEMENTS À VENIR

14.1. ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – REFINANCEMENT SOLDE D'UN RÈGLEMENT EMPRUNT – 26 FÉVRIER 2019 À 19 H 30 AU BUREAU MUNICIPAL

14.2 PROCHAINE ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL – 11 MARS 2019 À 19H30

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-02-46

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur René Poirier,

APPUYÉ DE : monsieur Bernard Cayer,

et résolu à l'unanimité :

DE LEVER cette séance à 20 H 08.